



ATE Association transports et environnement
VCS Verkehrs-Club der Schweiz
ATA Associazione traffico e ambiente



A pied, c'est sûr
Sicher zu Fuss
Sicuri a piedi

Etabli par

Ausgestellt durch

Rilasciato da



Association Transports
et Environnement



Pour une mobilité d'avenir



À pied, c'est sûr?

Faites-en le test
avec la mascotte ATE

Nom: Intellipède
Âge: se sent jeune
comme à 30 ans
Signes a l'esprit vif
particuliers: et se déplace
aisément à
ped.



© Philippe Christin



Chère piétonne, cher piéton,

Un réseau attractif et cohérent de chemins et de sentiers de randonnée, voilà une particularité typiquement suisse. C'est avec une large majorité qu'en 1979, le peuple suisse a ancré le tourisme pédestre dans la Constitution fédérale. Nous parcourons chaque jour en moyenne 2,1 kilomètres «en prenant le train onze» – ce qui est bénéfique non seulement pour notre santé mais aussi pour l'environnement.

Quiconque se déplace à pied doit en principe pouvoir se sentir en sécurité. Mais ce n'est le cas ni toujours ni partout. C'est ce que continuent à prouver les statistiques toujours aussi accablantes des accidents routiers. Dans un effort commun, la Confédération, les cantons et les communes essaient par conséquent d'améliorer constamment la sécurité du trafic. Mais vous, que pouvez-vous faire? L'«Intellipède» vous montre, au fil des pages suivantes, ce que les piétons ont malheureusement trop souvent tendance à oublier – à savoir que le danger est justement là où nous l'ignorons par pure habitude. L'intellipède ouvre l'œil: qui voit venir le danger est en mesure de l'éviter.

Bonne lecture – et bonne route!

Micheline Calmy-Rey
Présidente de la Confédération

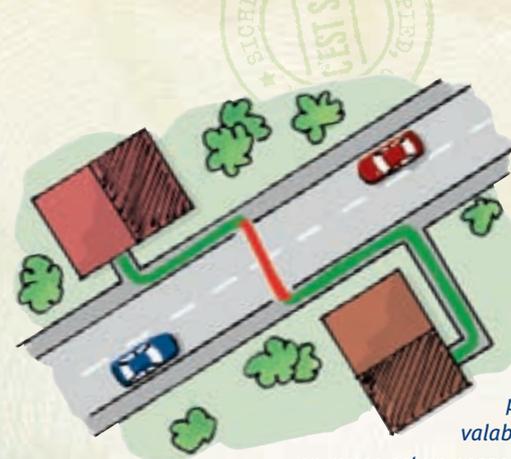


Prudence en
traversant la
chaussée

À pied, les risques d'accident sont très faibles. À une grande exception près: les quelques secondes durant lesquelles on traverse la chaussée. Les graves accidents automobile-piéton se produisent typiquement sur des tronçons rectilignes à bonne visibilité.

Qu'il s'agisse d'une faute de l'automobiliste ou du piéton, peu importe: le problème est dû au fait que l'un d'entre eux avait «la tête ailleurs». Quand on est jeune, on peut faire mille choses en même temps. Avec l'âge, la capacité de réaction diminue. «Avoir la tête ailleurs» est alors doublement dangereux. Regarder et écouter attentivement devient doublement important.

La traversée d'une chaussée est le danger numéro 1. Garder cela à l'esprit, c'est voir venir le danger. Et c'est ainsi qu'on peut l'éviter.



Les statistiques le prouvent: le tracé en rouge est 100 fois plus dangereux que le reste du parcours de A à B. Ce principe demeure valable lorsque le tracé en rouge est un passage piéton.

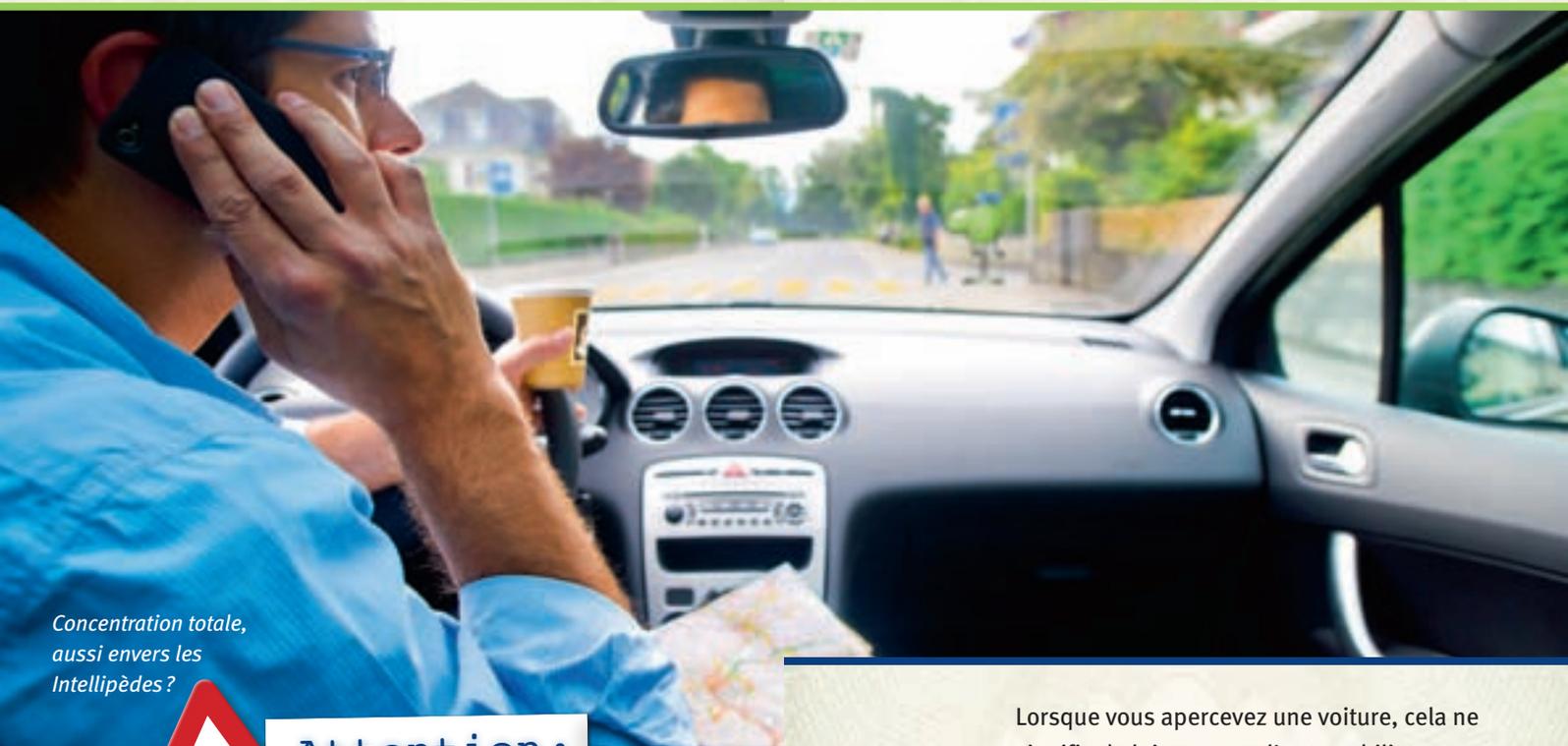
Laquelle de ces affirmations est correcte?

- a) Presque tous les piétons gravement blessés l'ont été alors qu'ils traversaient la chaussée en dehors d'un passage piéton.
- b) À l'époque où les piétons devaient encore signaler leur intention de traverser la chaussée par un signe de la main, il y avait moins d'accidents sur les passages piétons.
- c) 50 km/h est une vitesse supérieure à celle que le plus rapide des humains est capable d'atteindre.

← Réponse correcte : c) Usain Bolt, l'homme le plus rapide du monde, a frôlé les 45 km/h sur un 100 mètres.



Les forces en jeu lors d'une collision sont souvent sous-estimées. Une personne heurtée par une voiture roulant à 50 km/h n'a que 30% de chances de survie. La violence du choc équivaut à une chute d'une hauteur de 10 m!



*Concentration totale,
aussi envers les
Intellipèdes ?*



Attention :

**automobilistes
inattentifs**

Lorsque vous apercevez une voiture, cela ne signifie de loin pas que l'automobiliste a repéré votre présence. Mettre la sécurité de son côté, c'est partir du principe que l'automobiliste peut avoir l'esprit ailleurs. L'erreur est humaine.



En cas de doute, mieux vaut attendre.

Les piétons bénéficient du droit de priorité sur les passages piétons. Ce n'est toutefois pas une garantie de sécurité.

Une étude a démontré que les automobilistes qui téléphonent en roulant conduisent moins bien encore que s'ils avaient 0,8 pour mille d'alcool dans le sang.

Téléphoner au volant diminue le temps de réaction et fausse la capacité d'évaluer la situation sur la route. Conséquences : télescopages et non-respect du droit de priorité des piétons.

Environ un accident grave sur deux se produit sur un passage piéton.



En Suisse, un tiers des conducteurs téléphonent au moins une fois par jour au volant.

(Source : Kuratorium für Verkehrssicherheit, 2004)

Quelles sont les erreurs de conduite auxquelles on doit s'attendre ?

- a) L'automobiliste téléphone en roulant et ne vous a pas encore vu.
- b) L'automobiliste est en retard et ne veut pas perdre de temps pour un passage piéton.
- c) L'automobiliste s'approche si vite du passage piéton qu'il ne lui est plus possible de s'arrêter à temps.

← Réponse correcte : Il serait prudent de partir du principe que a, b et c sont des réalités fréquentes.



*L'automobile
pourra-t-elle
s'arrêter avant le
passage piéton?*

**Le droit de priorité
n'est pas absolu**

De 50 km/h jusqu'à l'arrêt total, il y a un long chemin... de freinage. Une partie de la distance est couverte pendant le temps de réaction, l'autre par le freinage proprement dit. À 50 km/h, la distance d'arrêt totale est de 30 m. Dans des conditions défavorables (route mouillée, vitesse trop élevée ou réaction trop tardive), la voiture ne s'immobilise que beaucoup plus loin.

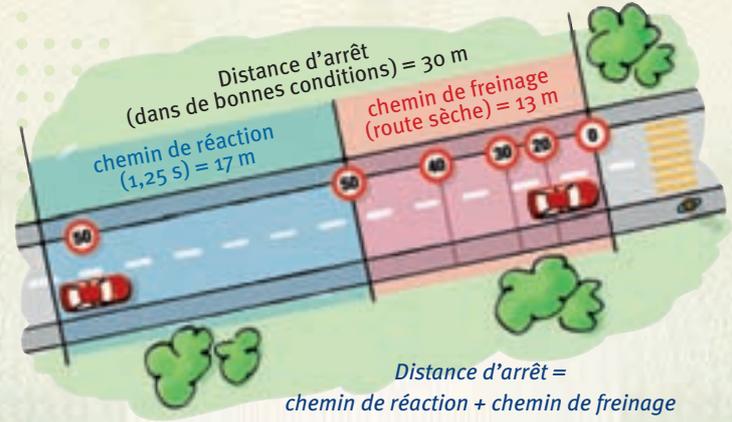


La voiture est déjà trop près pour pouvoir s'arrêter à temps.

Seul le tram a toujours la priorité sur les passages piétons.

Les personnes qui se déplacent à pied ont la priorité sur les passages piétons. Mais il n'y a pas de règle sans exception. La loi précise: «Ils ne peuvent toutefois pas user du droit de priorité lorsque le véhicule est déjà si près du passage qu'il ne lui serait plus possible de s'arrêter à temps.»

La seconde exception est le tram qui, du fait de sa longue distance de freinage, conserve la priorité sur les passages piétons. Et cela aussi dans l'intérêt des passagers du tram: un freinage d'urgence est dangereux.



Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- a) Sur un passage piéton, le piéton a toujours la priorité.
- b) Sur un passage piéton, le piéton a toujours la priorité s'il fait un signe de la main.
- c) Le piéton n'a pas la priorité lorsque le véhicule est déjà si près qu'il ne lui serait plus possible de s'arrêter à temps.

← Réponse correcte : c) Le piéton n'a pas la priorité lorsque la voiture est déjà si près qu'elle ne peut plus s'arrêter à temps.

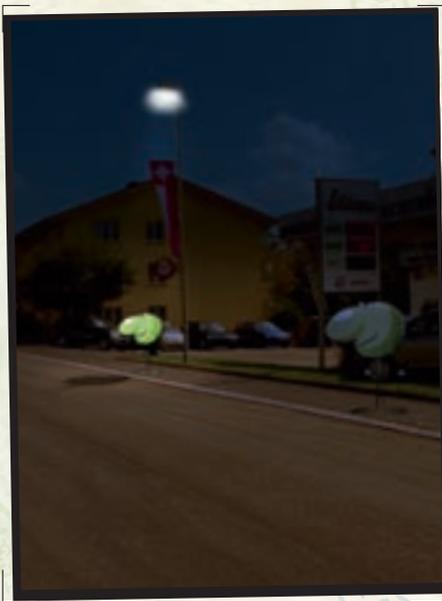


Combien d'Intellipèdes
s'apprêtent à traverser
la route?

Voir et

être vu

Où faut-il de préférence traverser la chaussée?
Dans les villes, cette question n'est pas évidente. Le plus important est «d'y voir clair». Les endroits qui offrent une bonne sécurité sont les traversées avec signaux lumineux ou îlots de sécurité et là où la circulation est lente.



*Bien visible
à la lueur de
l'éclairage
urbain.*

Ne choisissez pas la première traversée
qui se présente, mais plutôt la meilleure.
Il est précieux de se mettre à la place de
l'automobiliste: voit-il « l'Intellipède » que
je suis depuis sa voiture ?



*Visibilité nulle:
traversée de la
chaussée juste derrière
le bus ou le tram.*

Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- a) Quiconque veut traverser la chaussée ne doit pas s'y engager entre deux voitures en stationnement.
- b) Lorsque des passages piétons, des passerelles ou des sous-voies se trouvent à moins de 50 m, les piétons sont tenus de les emprunter.
- c) En zones 30 km/h, les piétons ont par définition la priorité.
- d) Plus de 50% des piétons mortellement blessés l'ont été sur la première moitié de la chaussée.

← Réponse correcte : b) Lorsque des passages piétons, des passerelles ou des sous-voies se trouvent à moins de 50 m, les piétons sont tenus de les emprunter.



Attendre / regarder / écouter / marcher

+ Observer constamment (traverser la route tout en observant le trafic)

Sur votre parcours pédestre, réservez quelques secondes pour votre sécurité: arrêtez-vous avant de traverser. Est-ce exagéré? Non. Ce qui sera peut-être mille fois inutile pourrait bien s'avérer vital la prochaine fois.

Attendre / regarder / écouter / marcher: la règle d'or est valable pour les jeunes et les moins jeunes. Pour la dernière action (marcher), la police de la route explique aux enfants des écoles enfantines qu'il faut traverser seulement lorsque les roues ne tournent plus.



Attendre.

Pour bien observer la circulation.



Regarder, écouter.

Regarder à gauche puis à droite, et tendre l'oreille.

Marcher.



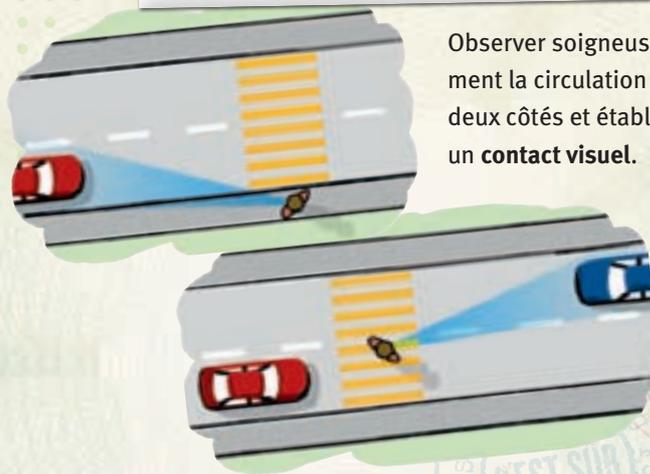
Seulement lorsque vous avez la certitude qu'il ne vient pas de voitures ou qu'on vous a accordé le passage. La manière la plus sûre: celle que les enfants apprennent.



Attention trafic à contre-sens.

La seconde partie de la chaussée est tout aussi dangereuse que la première (au pire, une seconde voiture entreprend de dépasser celle qui s'est arrêtée). Une fois que vous avez atteint le milieu de la chaussée, assurez-vous qu'il n'y a aucun danger sur la seconde moitié.

Garder le contact visuel



Observer soigneusement la circulation des deux côtés et établir un **contact visuel**.

Comment atteint-on l'autre côté de la chaussée de la manière la plus sûre?

- a) En appliquant la règle regarder / écouter / marcher.
- b) En appliquant la règle regarder / faire signe de la main / marcher.
- c) En appliquant la règle attendre / regarder / écouter / marcher et en jetant un coup d'œil avant de s'engager sur la seconde moitié de la chaussée.



Le regard perçant
et l'oreille aiguïlée



Imprécis = incertain

De bons yeux et de bonnes oreilles sont un atout pour chaque usager de la route. Ils permettent aux piétons d'estimer avec sûreté la vitesse des véhicules.



Bien évidemment, la circulation doit être organisée de manière à ce que les malvoyants et malentendants puissent se déplacer en sécurité. Mais la question pertinente est: à quel point les piétons doivent-ils pouvoir bien voir et entendre? Car seule une minorité d'entre eux auront toute leur vie une vue d'aigle et des oreilles de félin. Insidieuse, la baisse de l'acuité visuelle et auditive est souvent décelée trop tard.



Vous pouvez découvrir vous-même, grâce à un test simple, s'il serait judicieux de consulter un opticien ou un spécialiste de l'ouïe.



*Voir et être vu:
porter des lunettes est à
la fois chic et très utile.*



Le test des numéros d'immatriculation

Suis-je en mesure de déchiffrer la plaque d'immatriculation (propre) d'une voiture distante de 30 mètres? Dans la négative, je dois me demander si mon acuité visuelle me permet encore de conduire. En tous les cas, un test de la vue est recommandé.

Source: www.sov.ch

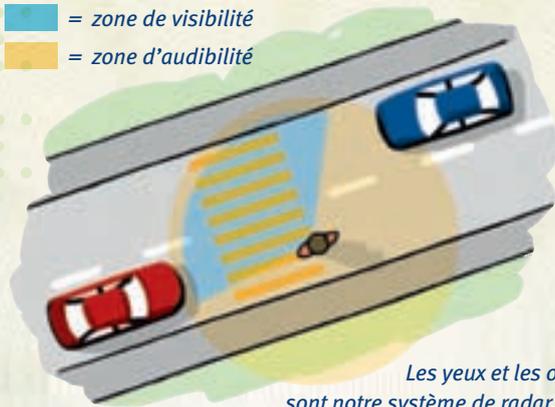
Le test de la Swatch

Posez une montre de marque Swatch sur la table d'une pièce tranquille. Des personnes de 25 ans à l'ouïe saine entendent le tic-tac à une distance de 2 m. Chez des personnes de 50 ans, la distance n'est plus que de 50 cm. Chez celles de 70 ans, 15 cm. Effectuer soi-même un test permet au moins de se faire une idée de ses capacités auditives.



Source:
www.akustika.ch

 = zone de visibilité
 = zone d'audibilité

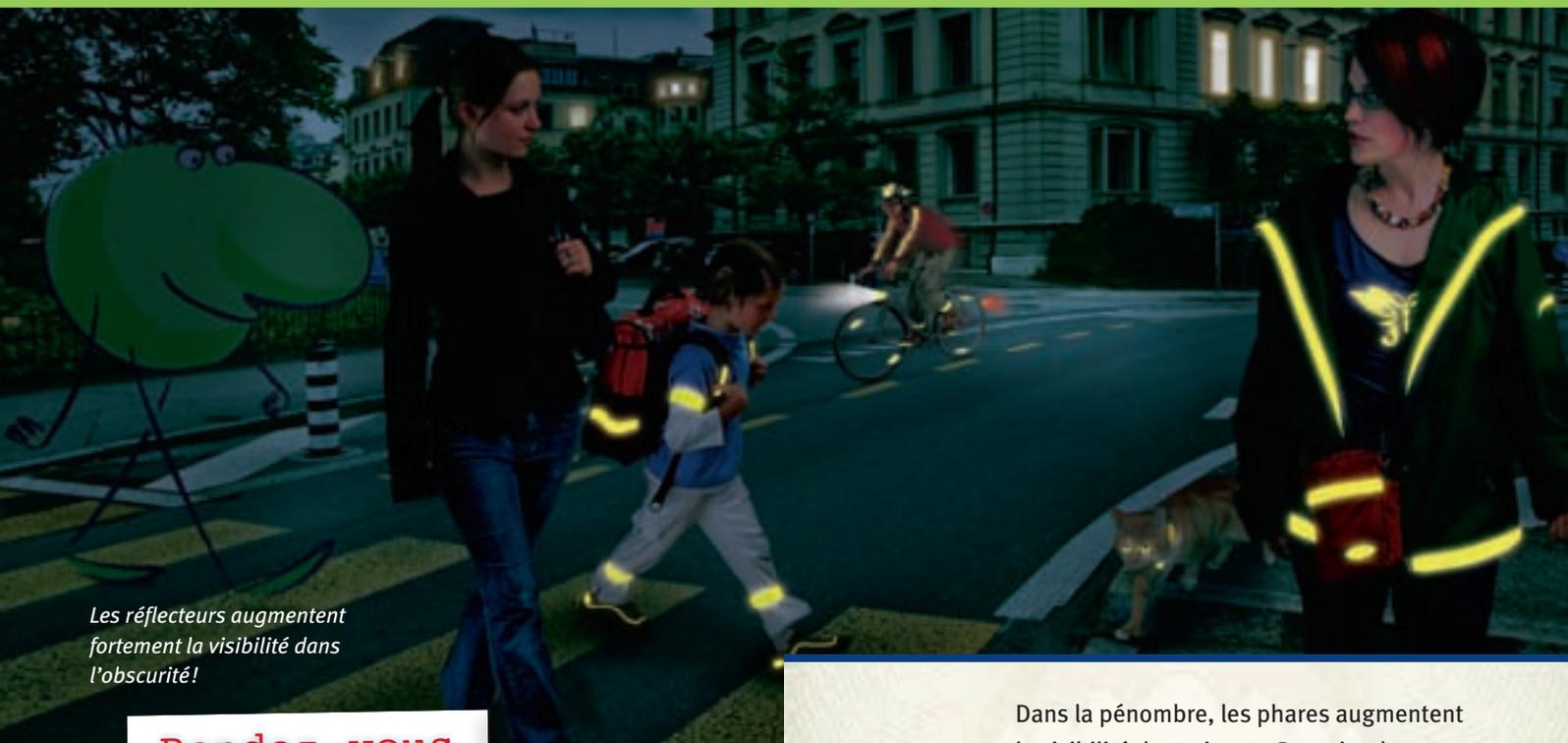


*Les yeux et les oreilles
sont notre système de radar, grâce
auquel les dangers ne nous échappent pas.*

Laquelle de ces affirmations est correcte ?

- a) Quiconque n'entend plus ou ne voit plus bien s'en rend tout de suite compte.
- b) Près d'une personne sur cinq a une vue déficiente et ne porte malgré tout pas de verres correcteurs.
- c) Près d'une personne de 65 ans sur cinq a un problème d'ouïe.

← Réponse correcte: b) et c) Près d'une personne sur cinq a une vue déficiente et ne porte malgré tout pas de verres correcteurs, et près d'une personne de 65 ans sur cinq a un problème d'ouïe.



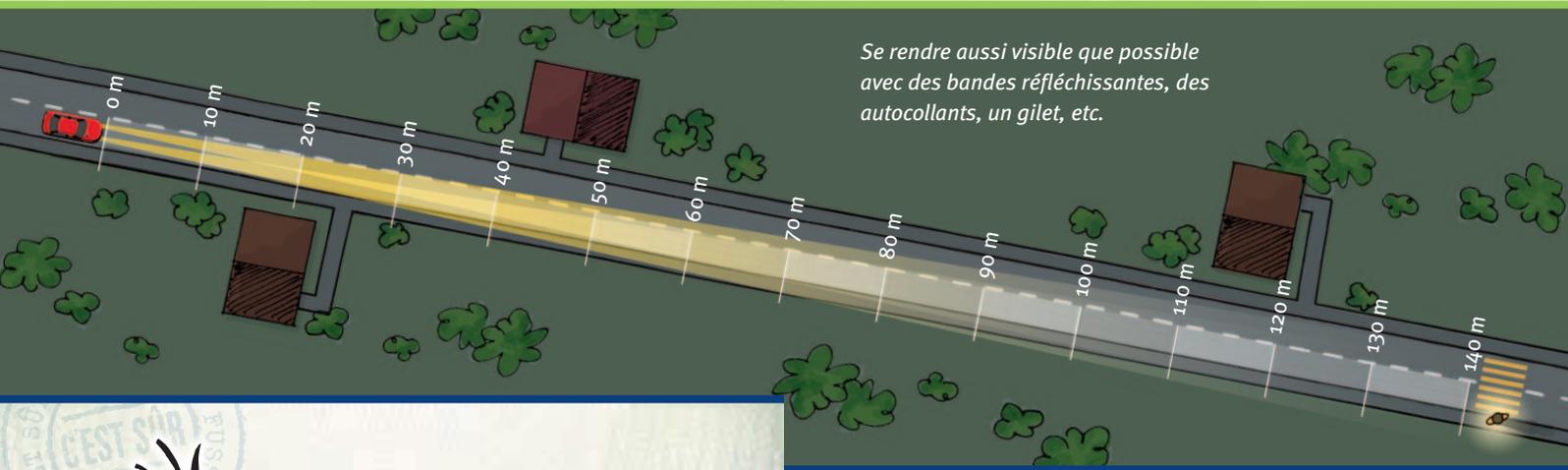
*Les réflecteurs augmentent
fortement la visibilité dans
l'obscurité!*

Rendez-vous

visible



Dans la pénombre, les phares augmentent la visibilité des voitures. Du point de vue de l'automobiliste, la situation est bien différente: les piétons vêtus de couleurs sombres sont difficilement visibles à temps.



Se rendre aussi visible que possible avec des bandes réfléchissantes, des autocollants, un gilet, etc.



Porter une veste claire, une sacoche de couleur lumineuse ou un parapluie de couleur éclatante permet d'être mieux vu. Les éléments réfléchissants qui renvoient la lumière des phares sont particulièrement efficaces : ils rendent visible à une distance de 140 m déjà au lieu de 25 m.

À quelle distance une personne vêtue d'habits sombres peut-elle être aperçue par un automobiliste ?

- a) 25 m
- b) 50 m
- c) 100 m

Réponse correcte : a) 25 m ←



À pied, c'est sûr en trois points

Prudence en traversant la chaussée

- Se rendre visible.
- S'arrêter avant de traverser.
- Jeter un coup d'œil avant de s'engager sur la seconde moitié de la chaussée.

En cas de doute: attendre que les roues ne tournent plus.

Testez VOS connaissances!



Venez nous rendre visite sur le site
www.a-pied-cest-sur.ch

Impressum

© Novembre 2011; tirage total: 250 000 exemplaires, fr/all/it;
textes: Urs Geiser, Michael Rytz; mise en pages et illustrations:
SONNEN Werbeagentur; impression: Ziegler Druck; À pied, c'est sûr:
supplément au Magazine ATE; rédaction: ATE, Peter Krebs,
case postale 8676, 3001 Berne

J'aimerais commander gratuitement les brochures suivantes:



___ ex. brochure «À pied, c'est sûr»



___ ex. brochure «Quand Zig et Zag se rencontrent sur un passage piéton»
Un livre d'enfants qui s'adresse aux automobilistes.



___ ex. brochure «A pied, c'est sûr – grâce à vous»
La brochure s'adresse aux automobilistes.
Qu'est-ce qu'une «prudence particulière» à l'égard des piétons?



___ ex. brochure «Zones 30 et zones de rencontre»

Comportement recommandé dans les zones 30 et les zones de rencontre.



___ ex. brochure «La sécurité est au centre»
Conseils pratiques pour éviter les fréquentes collisions entre deux et quatre roues dans les giratoires.

L'ATE m'intéresse. Veuillez m'envoyer davantage d'informations.

Commandes sur internet
www.ate.ch/publications

Association Transports
et Environnement
ATE

Pour une mobilité d'avenir

Édité par

ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61
Case postale 8676
3001 Berne
Tél. 0848 611 613 (tarif normal)
www.ate.ch

www.a-pied-cest-sur.ch
www.sicher-zu-fuss.ch
www.sicuri-a-piedi.ch



Association Transports
et Environnement



Pour une mobilité d'avenir

Prénom _____

Nom _____

Adresse _____

NPA/localité _____

Tél. _____

E-mail _____

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

ATE Association transports et environnement
Sécurité routière
Case postale 8676
3001 Berne